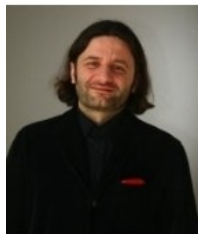


Nouveau nom d'AULH

## Le projet de loi Alur doit « encadrer différemment le rôle des commissions d'attribution de logement social » (P. Favard)



Pascal Favard, professeur  
d'économie à l'université  
François Rabelais de Tours.

© D.R

« Je n'ai pas le sentiment que le sujet du fonctionnement même des commissions d'attribution ait été posé sur la table » lors de la concertation nationale sur les attributions de logements sociaux, déclare l'économiste Pascal Favard auprès d'AEF Habitat et Urbanisme, mardi 20 août 2013. Co-auteur d'une [étude](#) sur « les déterminants de la durée d'accès à un logement social » (1), il a co-signé un [article](#) au début du mois sur le site Télés reprenant les principaux enseignements de l'enquête. Entre autres, ces travaux révèlent que les ménages européens mettent 20 mois de moins que les ménages non-européens pour obtenir un logement social. Si certaines variables statistiques sont connues des chercheurs pour expliquer cet état des lieux, une zone d'ombre demeure. Pour Pascal Favard, « il faudrait que les commissions d'attributions [fournissent] des éléments [...] permettant de qualifier cet écart » et que le projet de loi Alur « encadre différemment » leur rôle.

**AEF Habitat et Urbanisme : Votre étude traite des déterminants de la durée d'accès à un logement social. La concertation nationale a-t-elle selon vous abordé pleinement la question ?**

**Pascal Favard :** Je n'ai pas le sentiment que le sujet du fonctionnement même des commissions d'attribution ait été posé sur la table. Rien dans le projet de loi Duflot 2 n'y fait non plus référence. Celui-ci vise principalement à réduire l'excédent de demande de logements sociaux en augmentant la quantité de logements disponibles. Nombre d'associations reprochent à ce texte de ne pas dire à qui ils sont ou seront attribués au final. Il est effectivement pertinent de se demander à qui et comment, parmi les ménages éligibles, les bailleurs sociaux et réservataires attribuent ces logements. Problème : aucune donnée ne nous est fournie, à nous chercheurs, pour étudier en profondeur la procédure.

**AEF Habitat et Urbanisme : Qu'a révélé votre étude ?**

**Pascal Favard :** Nous avons par exemple constaté que plus le niveau d'études du chef de ménage est élevé et plus le niveau de revenu annuel par unité de consommation est élevé, moins la famille mettra du temps à obtenir un logement social. Globalement, la durée d'obtention d'un logement social est plus longue pour les demandeurs ayant connu des problèmes de loyers impayés ou encore les femmes seules avec des enfants surtout si elles sont non-européennes... Il existe en effet 20 mois d'écart, en faveur des ménages européens, pour obtenir un logement social. Sur ces 20 mois, on considère que huit mois ne sont pas expliqués par les variables statistiques existantes [type de logement demandé, la taille de la famille ou encore la catégorie socio-professionnelle du ménage]. Il faudrait que les commissions d'attributions nous fournissent des éléments nous permettant de qualifier cet écart dans leurs choix.

**AEF Habitat et Urbanisme : Quelles hypothèses émettez-vous sur ces huit mois non expliqués ?**

**Pascal Favard :** Plusieurs raisons sont possibles et nous aimerions pouvoir les confirmer par des données tangibles. Le comportement des bailleurs sociaux et réservataires devrait être davantage analysés. Nous pensons qu'il pratiquent notamment, à tort ou à raison, de la discrimination statistique en pensant que les ménages non-européens sont des ménages à « risques » plus élevés que pour les ménages européens : risque financier par le non paiement des loyers, risque culturel par des modes de vie trop différents de ceux des européens, et risque d'insécurité. Une autre justification pourrait être avancée par les bailleurs sociaux et les réservataires : la volonté de maintenir une certaine mixité sociale et culturelle. Car loger tous les non-européens au même endroit peut leur nuire. Il ne s'agit alors pas de racisme mais de discrimination positive.

À mon sens, il faudrait que le projet de loi Duflot 2 encadre différemment le rôle des commissions d'attribution en tenant compte notamment la crainte des « risques » des bailleurs sociaux et des réservataires. Sans quoi, l'augmentation du nombre de logements disponibles continuera de profiter aux ménages les moins défavorisés.

(1) Étude réalisée par Lilliane Bonnal, professeur d'économie à l'université de Poitiers, Rachid Boumahdi, maître de conférence en économie à l'université de Toulouse, et Pascal Favard, professeur d'économie à l'université de Tours, à partir de l'enquête Logement 2006 de l'Insee.

Lire aussi dans les dépêches :

► [Attributions de logements sociaux : les amendements au projet de loi Alur adoptés par les députés en commission](#)

AEF Habitat et urbanisme n° 11659 du jeudi 25 juillet 2013 - LSH

► [Projet de loi Alur : les mesures portant réforme des attributions de logement social](#)

AEF Habitat et urbanisme n° 11390 du mercredi 26 juin 2013 - LSH

► [Réforme des attributions : dépôt unique du dossier du demandeur et amélioration de son information « début 2014 »](#)

AEF Habitat et urbanisme n° 11117 du mercredi 22 mai 2013 - LSH

[Mes paramètres](#) [Ne plus recevoir de mail](#) [Interruption provisoire](#) [Désabonnement](#)

© Copyright AEF Habitat et urbanisme - 2009/2013 - 1451

Conformément au code sur la propriété intellectuelle, toute reproduction ou transmission, de cette dépêche est strictement interdite, sauf accord formel de AEF Habitat et urbanisme.

Accéder au site de AEF Habitat et urbanisme : <http://www.aulh.info>